



Conseil des droits de l'homme**Groupe de travail sur l'Examen périodique universel****Treizième session**

Genève, 21 mai-4 juin 2012

Résumé établi par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme**Brésil****Rectificatif****1. Page de couverture, première ligne de l'encadré***Remplacer 47 par 48.***2. Page de couverture, ligne 10 de l'encadré**

s.o.

3. Paragraphe 21À la fin du paragraphe, *insérer*:

Les auteurs de la communication conjointe n° 26 signalent que les allégations de torture et de violence, les taux de récidive élevés, la surpopulation dans les prisons, le pouvoir exercé par la criminalité organisée⁴⁶ et l'absence de données⁴⁷ sont des thèmes récurrents. Ils notent également que les fouilles humiliantes⁴⁸ et la mise à l'isolement⁴⁹ sont toujours pratiquées. Les auteurs de la communication conjointe n° 26 se disent préoccupés par les conditions de détention, en particulier celles des femmes⁵⁰, et par le manque de services de santé, notamment de santé psychique⁵¹.

*Lire la note 46 comme suit: See JS26, para. 2.**Lire la note 47 comme suit: See JS26, para. 4.**Lire la note 48 comme suit: See JS26, para. 21.**Lire la note 49 comme suit: See JS26, paras. 26-61.**Lire la note 50 comme suit: See JS26, paras. 62-67.**Lire la note 51 comme suit: See JS26, paras. 77-83.*

4. Note de fin de document n° 1

À la fin de l'entrée pour ANCED, *supprimer* Article 19.

À la ligne suivant l'entrée pour ANCED, *insérer* Article 19.

À la septième entrée, *remplacer* IVICUS *par* CIVICUS.

Sous l'entrée JS25-Joint Submission 25, *insérer*:

JS26-Joint Submission 26 Associação dos Cristãos para a Abolição da Tortura (ACAT Brasil); Conectas Direitos Humanos; Instituto de Defesa do Direito de Defesa; Instituto dos Defensores de Direitos Humanos; Instituto Sou da Paz; Instituto Terra, Trabalho e Cidadania; Justiça Global; Pastoral Carcerária do Brasil.
